



## LES PRODUCTIONS LOCALES

À côté de ces importations d'amphores, on relève toutefois un certain nombre de types que les pâtes, bien particulières et identiques à celles de la céramique commune, nous ont fait pressentir comme ayant été produits localement. Vous avez, du reste, déjà pu voir ces types, ainsi que la céramique commune concernée, exposés dans les vitrines situées à l'entrée de la salle de ce congrès.

J'ai déjà eu l'occasion de dire ici la méthodologie que je suivais pour montrer l'existence d'une production locale d'amphores<sup>5</sup>.

En partant des constatations, vérifiées maintes fois maintenant, selon lesquelles :

1. la céramique commune circule peu et seulement dans un rayon local,
2. les amphores sont produites dans les mêmes ateliers que la céramique commune,

j'en conclus, lorsque les analyses de pâtes céramiques donnent des résultats analogues pour des prélèvements opérés sur des céramiques communes et des prélèvements sur des amphores, que les amphores ont été fabriquées localement.

La similitude visuelle des pâtes de céramique commune et d'amphores nous a ainsi conduit à faire analyser 2 ensembles de 10 et 11 individus différents.

J'ai nommé le premier groupe, à pâte brun-rouge parsemée de très nombreuses petites inclusions de mica, "Périgieux I" (Px. I). Il était composé de 2 tasses, 1 couvercle, 3 Dressel 2/4 et 3 amphores de type G.3/G.5, dont une à pâte noire, et 1 tripode.

A l'exception du tripode, le groupe s'est révélé parfaitement homogène en ce qui concerne les 10 autres individus<sup>6</sup>.

J'ai nommé le second groupe, à pâte jaunâtre à reflets bruns, et toujours ces nombreux micras, "Périgieux II" (Px. II). Il était composé de 6 cruches, 1 mortier, 2 amphores G.4 et une amphore de type aquitain.

Cet ensemble apparaît moins homogène. Une cruche doit en être obligatoirement exclue ; 2 cruches et une G.4 posent problème. Il reste cependant un ensemble de 6 individus sur les 10 (1 mortier, 3 cruches, 1 amphore G.4 et une amphore de type aquitain) qui appartiennent sans conteste à un même groupe de production.

Ainsi la capitale des *Petrucores* produisait-elle des céramiques qui présentaient au moins 2 types de pâtes différents<sup>7</sup>.

## LES TYPES LOCAUX

En ce qui concerne plus précisément le matériel amphorique, des amphores de types Dr. 2/4 et G.3/G.5 de pâte Px. I (Fig. 2 et 3), d'une part, et des amphores de

type G.4 et de type aquitain de pâte Px. II (Fig. 4 et 5), d'autre part, ont donc été produites localement.

Depuis la réalisation de ces analyses, nous avons découvert un individu de type Dressel 28/Oberaden 74 (Fig. 6, n° 2), que nous n'avons pas fait analyser, mais qui présente la pâte brunâtre aux nombreuses petites inclusions de mica, caractéristique des productions Px. I, et que l'on peut, de ce fait, rattacher à ce groupe, sans risque d'erreur, croyons-nous. Le seul problème que nous pose ce vase, qui présente un diamètre de 14 cm et peut, de ce fait, être considéré comme un récipient prévu pour le transport d'une denrée à longue distance, c'est le vernis argileux qu'il présente et que ne possèdent pas les autres amphores, mais les vases de plus petites dimensions destinés à un transport local (Fig. 6, n° 1).

Si donc, le diamètre de ce conteneur l'assimile à la catégorie des amphores, le revêtement que présente sa surface le rapproche des cruches et plus particulièrement de la forme Px SB 03, définie par Catherine Carponsin<sup>8</sup>.

Nous avons, de même, identifié des amphoriques qui présentent une pâte brun-rouge (Fig. 8) et que nous pouvons, là encore, rattacher à la catégorie des productions Px. I.

Enfin, nous avons trouvé un vase de type Dr. 28, dont le diamètre de 14 cm nous autorise à l'identifier à une amphore et qui présente une pâte de type Px. II (Fig. 7).

En ce qui concerne le nombre de ces amphores ainsi retrouvées, on notera la relative importance des productions de type Px. I.

Un rapide calcul, qui ne porte que sur les 3 derniers grands chantiers, donne les résultats suivants :

- Cité administrative 1 : 1 Dr. 2/4 et 6 G.3/G.5 pour un total de 35 amphores vinaïres du Haut-Empire ;
- Cité administrative 2 : 1 Dr. 28 et 1 amphorique pour 23 amphores vinaïres ;
- Cité administrative 3 : 1 Dr. 2/4 et 4 G.3/G.5 pour 16 amphores à vin.

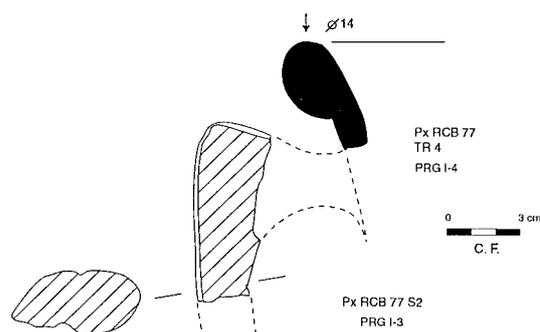


Figure 2 - Amphore de type Dr. 2/4 (Px I).

5 BERTHAULT (F.), Production d'amphores vinaïres dans la région du Langon (Vendée), dans *SFECAG, Actes du congrès du Mans*, 1997, p.209-210. Voir également BERTHAULT (F.), Amphore à fond plat et vignoble à Bordeaux au I<sup>er</sup> siècle, dans *Aquitania*, 6, 1988, p.157-166 et *Méthodologie et problématique dans l'étude des amphores : l'exemple de Bordeaux*, Mémoire de D.E.A., Université Michel de Montaigne, Bordeaux, 1994.

6 On se reportera, à la fin de cet article, à l'étude effectuée par D. Dufournier, Laboratoire de céramologie du CRAM.

7 Pour des raisons de commodité nous parlerons désormais de pâte Px. I et Px. II, d'autant que depuis 1995, date à laquelle j'ai fait effectuer les analyses géo-chimiques, la formulation est aujourd'hui passée dans les habitudes des céramologues régionaux.

8 CARPONSIN (C.), *La céramique commune gallo-romaine de Périgieux*, Thèse de Doctorat (en préparation).

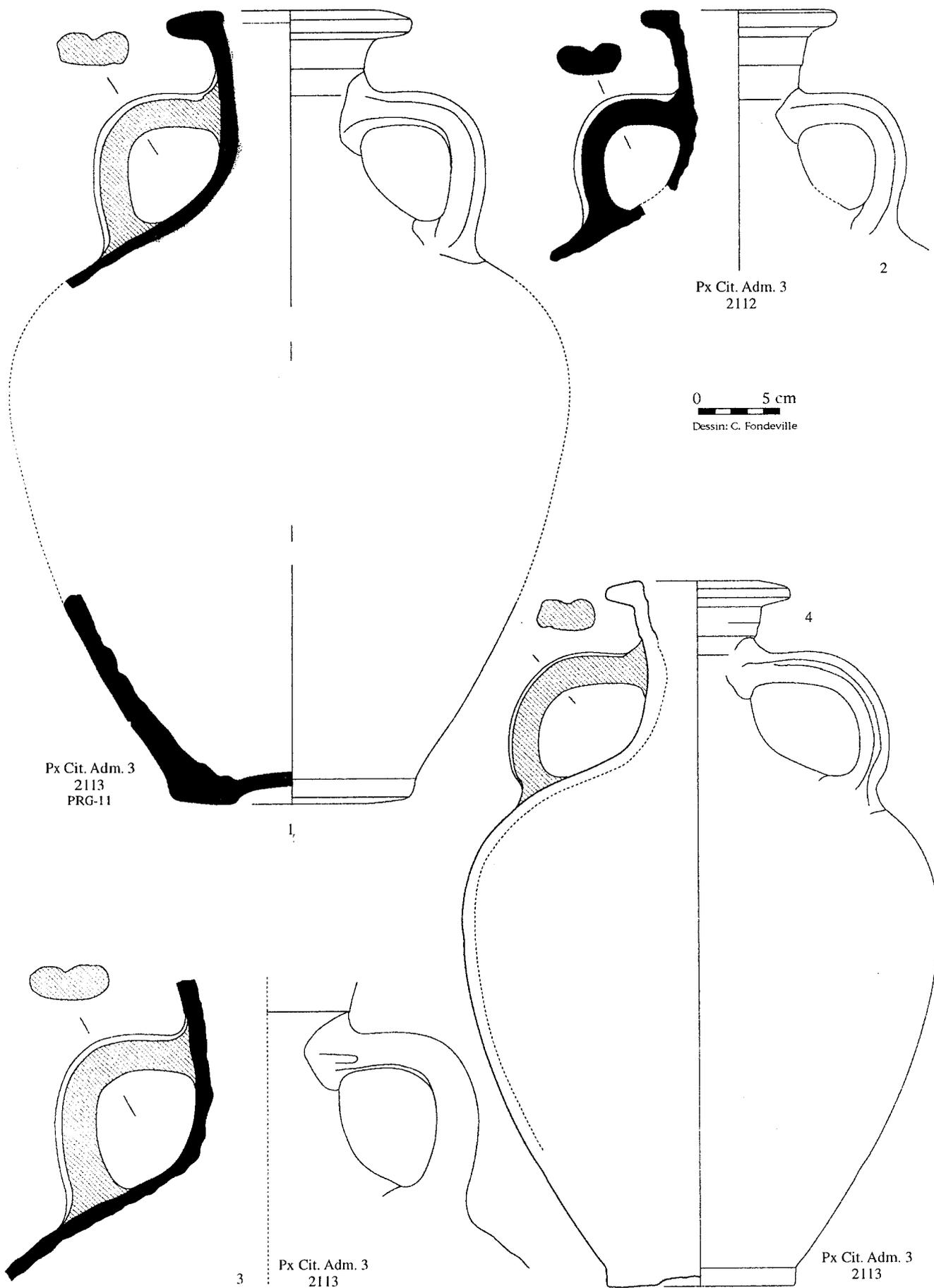


Figure 3 - Amphores de type G.3/G.5 (Px I) de couleur noire.

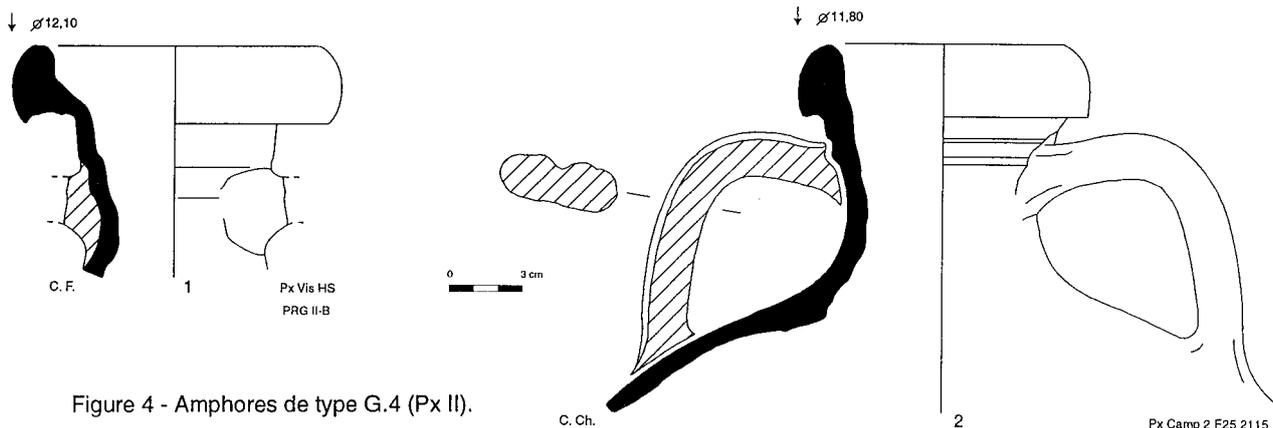


Figure 4 - Amphores de type G.4 (Px II).

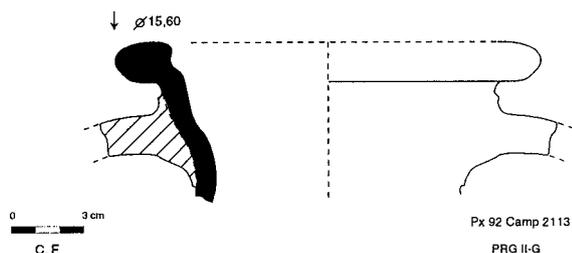


Figure 5 - Amphores de type aquitain (Px II).

En revanche, on ne relève, sur ces 3 opérations, que la présence d'une seule amphore de type aquitain et aucune de type G.4 de pâte Px. II.

Nous verrons plus loin que les productions de type Px. II semblent plus tardives que les productions de type Px. I. Le remplacement rapide de l'amphore par le tonneau, pour ce qui concerne le transport du vin gaulois<sup>9</sup>, pourrait alors expliquer cette indigence des amphores façonnées avec une pâte de type Px. II.

Il me faut maintenant m'arrêter sur un groupe particulier de couleur noire que vous avez pu voir également exposé à l'entrée de la salle du congrès.

Il s'agit de 2 amphores de type G.3/G.5 (Fig. 3, nos 1 et 4). L'analyse de la pâte, effectuée ultérieurement au premier programme, place l'échantillon n° 11 prélevé parmi les 9 qui déterminaient primitivement le groupe Px. I et c'est, semble-t-il, le mode de cuisson (ou plutôt de post-cuisson) qui différencie ces amphores des autres G.3/G.5 à pâte brun-rouge.

La cassure du tesson montre que l'intérieur de celui-ci est brun-rouge alors que les parois externes et internes sont noires.

Certaines amphores ont été trouvées en milieu humide et l'on aurait pu penser que ce milieu était à l'origine de cette coloration, par réduction ultérieure de la pâte. Mais d'autres ont été retrouvées en milieu non humide et présentent la même couleur. Nous nous sommes demandé s'il y fallait voir une volonté délibérée du potier car,

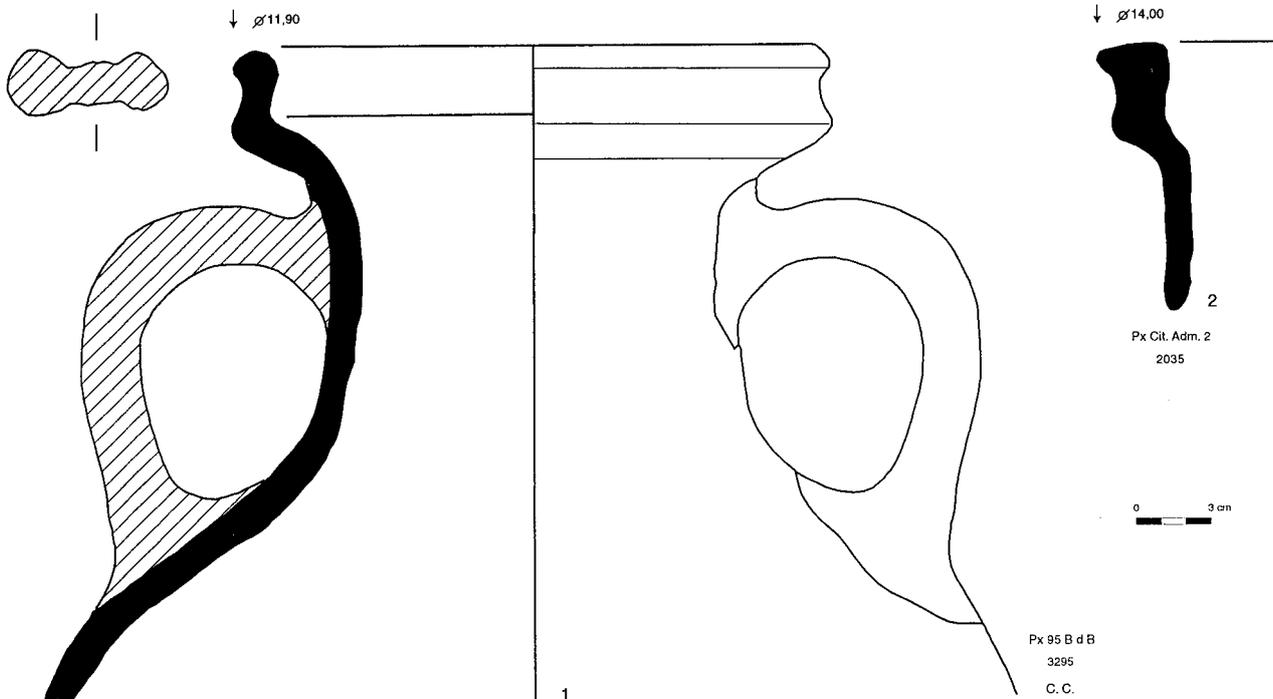


Figure 6 - Type Dr.28/Oberaden 74 (Px. II).

9 TCHERNIA (A.), *Le vin de l'Italie romaine*, Paris, 1986, p. 285 et ss.

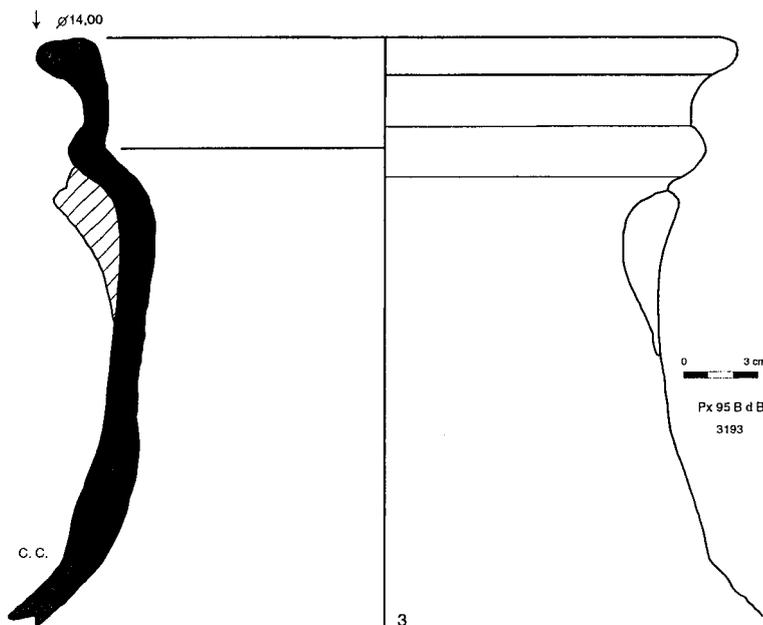


Figure 7 - Amphore de type Dr. 28 (Px II).

pour un individu en particulier, les fragments sont d'un noir particulièrement soutenu, ou s'il s'agit tout simplement d'un hasard. Nous nous sommes même demandé, un moment, s'il ne convenait pas de faire un rapprochement avec la technique de type "noir à pâte rouge" (NPR). Pour A. Desbat à qui j'ai adressé un tessou de ce type, il s'agit plutôt d'un hasard dû à une fin de post-cuisson en atmosphère réductrice, alors que le début de la post-cuisson s'était déroulé en atmosphère oxydante.

Pour Nicole Jobelot et Didier Vermeersch qui ont défini la céramique NPR qu'ils rencontrent abondamment en Ile-de-France<sup>10</sup>, hormis une amphore de couleur noire retrouvée à Beaumont-sur-Oise, ils n'ont jamais vu parmi la céramique NPR, même commune, qu'ils ont étudiée, d'amphores de ce type. Par ailleurs, le tessou de céramique commune que je leur ai adressé et qui présentait une pâte identique ne leur fait aucunement penser à de la céramique de type NPR.

Hervé Sellès, qui a travaillé sur la céramique "noire à pâte rouge" de Chartres, m'a dit n'avoir jamais rencontré, non plus, d'amphore de ce type.

Des collègues céramologues aquitains, avec lesquels j'ai évoqué ce problème, se demandent s'il ne faut pas voir l'utilisation d'une telle technique pour distinguer l'amphore qui présente cette coloration, des autres du même type, et, par là-même, tenter de différencier le produit, renfermé à l'intérieur de celle-ci, des produits généralement transportés dans ce type d'amphore ; que la différence ait porté sur la nature du produit ou sur sa qualité.

On remarquera, pour terminer, que les individus de ce groupe sont fortement poissés, ce qui montre à l'évidence qu'ils ont fait l'objet d'une utilisation que l'on peut qualifier de "normale" pour des amphores de type vinaire.

## LES DIFFÉRENTS MODULES

Du point de vue typologique, les amphores G.3/G.5 et les amphores G.4 se présentent sous la forme de 2 modules différents (Fig. 3, n<sup>os</sup> 1, 2 ; Fig. 4, n<sup>os</sup> 1, 2), auxquels il faut ajouter des modules plus petits qu'il convient alors de ranger parmi les cruches et non plus parmi les amphores.

Nous avons relevé le même phénomène sur le même type d'amphores G.3/G.5 dans notre étude du matériel amphorique de Saintes que nous avons présenté au congrès de Cognac<sup>11</sup>.

Nous avons remarqué, ce qui est le cas ici aussi pour les G.3/G.5 comme pour les G.4, que le col avait été tourné indépendamment de la panse et que les deux parties avaient été ensuite rapportées. Comme du point de vue technique ce mode de fabrication ne se justifiait pas vraiment, nous en étions arrivé à la conclusion selon laquelle les panses étaient tournées à part à l'aide de gabarits, afin que les vases aient des capacités bien déterminées. Nous avons alors appuyé notre propos en publiant les stèles funéraires des marchands de vin de Til-Châtel et de Saint-Ambrois-sur-Arnon sur lesquelles on distingue bien des récipients de forme identique, mais de capacité différente, qui, sur le relief de Til-Châtel, servent à remplir la cruche qui devait être elle-même étalonnée, d'un chaland gallo-romain. Et je comparais ces récipients aux mesures en étain encore en usage dans la première moitié du XX<sup>e</sup> s.<sup>12</sup>

Dans la même communication, je demandais aux chercheurs qui possédaient, dans leur matériel céramique, des séries de vases entiers identiques mais de modules différents, de vérifier la valeur de cette hypothèse en mesurant, à la limite col/panse de ces vases, la capacité de ces contenants rapportée aux mesures romaines.

Bruno Dufaÿ, Yvan Barat et Stéphanie Raux qui ont étudié l'officine de La Boissière-École dans le département des Yvelines, et poussé ce type de recherche sur la métrologie, ont pu constater que les potiers de cet atelier avaient procédé de la même manière et que les différents vases qu'ils avaient produits étaient, eux aussi, étalonnés<sup>13</sup>.

10 JOBELOT (N.), VERMEERSCH (D.), La céramique noire à pâte rougeâtre (NPR) : une première approche, dans *SFECAG, Actes du congrès de Cognac*, 1991, p. 291-301.

11 BERTHAULT (F.), Observations sur le matériel amphorique de l'officine du Champ Cloux à Saintes, dans *SFECAG, Actes du congrès de Cognac*, 1991, p. 54 et ss.

12 BERTHAULT (F.), *op. cit.*, fig. 9 et fig. 11, p. 56 et 57.

13 DUFAY (B.), Fonctions et géométrie de la vaisselle gallo-romaine, *Les potiers gaulois et la vaisselle gallo-romaine, Dossiers de l'Archéologie*, 215, 1996, p. 129 et DUFAY (B.), BARAT (Y.), RAUX (S.), *Fabriquer de la vaisselle à l'époque gallo-romaine; archéologie d'un centre de production céramique en Gaule : La Boissière-Ecole (Yvelines, France)*, Versailles, 1997, p. 103 et ss.

Guy Marchesseau<sup>15</sup> a procédé à la mesure de la capacité de l'amphore G.3/G.5 de petit module (Fig. 3, n° 4), à la limite du col et de la panse. Nous obtenons un volume de 11,45 litres, ce qui, rapporté aux mesures romaines, fait apparaître un volume qui ne présente aucun rapport avec l'*amphora* (une demi-*amphora* = 13,18 l.). Rapporté au *sextarius*, le calcul du volume donne :  $11,45 : 0,54 = 21,2$  setiers pour cette amphore. Nous nous sommes alors demandé pourquoi nous n'obtenions pas de nombres entiers pour résultats et si la restauration du matériel, ou la manière plus ou moins approximative de mesurer la capacité de notre récipient<sup>16</sup>, en étaient la cause.

Mais on sait aussi que les inscriptions peintes sur amphores mentionnent des poids. C'est le cas pour les amphores à huile, mais également pour une amphore Dr. 28 trouvée sur le site de la place Camille-Jullian à Bordeaux sur le col de laquelle on peut lire ce qui doit, selon toute vraisemblance, représenter le poids de l'amphore vide (4 livres) et le poids du contenu (10 livres)<sup>17</sup>. C'est pourquoi nous en arrivons à nous demander si l'étalonnage n'était pas, sinon toujours, tout au moins parfois, réalisé directement en livres.

Si nous considérons qu'un litre de vin pèse 1 kilogramme<sup>18</sup>, nous obtenons, rapporté au poids de la *libra* :  $11,45 : 0,327 = 35,01$  livres de vin susceptibles d'être renfermées dans cette amphore. Nous obtenons alors un résultat plus proche d'un nombre entier.

Cela dit, montrons-nous prudent et il faudrait, croyons-nous, multiplier ce type de calculs afin de pouvoir conclure définitivement dans un sens ou un autre ; et, par conséquent, il conviendrait que d'autres chercheurs puissent de leur côté vérifier, à partir d'amphores et de cruches entières, sur quelles mesures, de volume (*amphora*, *sextarius*) ou de poids (*libra*), voire les deux, les céramiques étaient réellement étalonnées.

## DATATION

En ce qui concerne la datation du matériel amphorique produit à Périgueux, il faut noter une certaine imprécision due au nombre limité des pièces bien calées chronologiquement au sein de fourchettes pas trop larges pour que ces dernières aient une certaine signification.

Les premières amphores de type Dr. 2/4 apparaissent vers le milieu du I<sup>er</sup> s. sur le chantier de Campniac II.

Sur ce même chantier, les Gauloises de type G.3/G.5 apparaissent à la même époque. En revanche, elles se situent entre 80 et 90 de n. è. sur le chantier de la Cité administrative 3.

Le chantier de la Cité administrative 1 donne une fourchette 70-140 trop large pour apprécier vraiment la période d'apparition et d'utilisation de ces amphores Dr. 2/4 et G.3/G.5.

L'amphore de type Dr. 28 (Fig. 6, n° 2) –si l'on considère ce vase comme une amphore– retrouvée sur le chantier de la Cité administrative 2 se trouve, elle aussi, dans un niveau de chronologie large, puisque daté entre 50 et 100. On peut penser, cependant, que le module le plus grand est contemporain des modules plus petits. Dans ces conditions, la datation de l'apparition de ces modules plus petits datés par C. Carponsin nous orienterait vers le milieu du I<sup>er</sup> s. pour le début de la fabrication de ce type.

Les amphoriques, enfin, se situent toujours dans des niveaux tardifs de la fin du II<sup>e</sup> s., voire du début du III<sup>e</sup>, à une époque où les amphores locales ont disparu. Nous verrons plus loin comment nous avons tenté d'expliquer ce phénomène.

En ce qui concerne les amphores de type G.4, de type aquitain, et de type Dr. 28 de pâte Px. II, les datations en notre possession placent la Dr. 28 entre 80 et 100, les G.4 dans une fourchette 70-100.

Il semble finalement que les types de pâte doivent être pris en considération pour définir la chronologie des amphores fabriquées à Périgueux et que c'est l'utilisation de l'un (type Px. I) qui fixe l'apparition des amphores, de même argile, à partir du milieu du I<sup>er</sup> s., et l'utilisation de l'autre (type Px. II) qui situe le début de la production des amphores de cette composition à partir de l'époque flavienne.

## PRODUCTION D'AMPHORES ET VIGNOLE

Le fait qu'il existe une production d'amphores dans une région pose, *de facto*, celui de la présence d'un vignoble sur le territoire de celle-ci.

La question de la production de vases céramiques pour le conditionnement de produits arrivés en vrac ou dans des conteneurs n'ayant pas laissé de trace comme l'outre ou le tonneau s'est posée dans certaines régions de la Gaule<sup>19</sup>.

En revanche, nous avons montré, définitivement croyons-nous, que le problème de l'arrivée de vin en vrac dans le sud-ouest, voire même l'ouest de la Gaule, ne se pose pas dans les mêmes termes et qu'il faut bien plutôt lier la production d'amphores dans la province romaine d'Aquitaine à la création de vignobles capables, non seulement de satisfaire les besoins des populations locales, si l'on se réfère à la baisse concomitante des importations d'amphores, en particulier d'origine catalane, mais aussi, pour certains du moins, de fournir des surplus que l'on exporte comme le montrent, pour ne prendre que ces deux exemples, les amphores

15 Technicien de recherche au Musée du Périgord, 22 Cours Tourny, Périgueux.

16 A quoi correspond concrètement, en effet, ce que nous désignons par la "limite du col et de la panse" ?

17 BERTHAULT (F.), Les amphores de la place Camille-Jullian à Bordeaux, dans *Aquitania*, 16, 1999, p. 289 et fig. 24-2, p. 290.

18 La densité du vin par rapport à l'eau est de 0,99, donc pratiquement identique.

19 On consultera à ce sujet les hypothèses d'A. Desbat, en ce qui concerne le reconditionnement des salaisons de poisson dans des amphores dites "Dressel 9 similis" fabriquées à Lyon (DESBAT (A.), Un bouchon de bois du I<sup>er</sup> siècle ap. recueilli dans la Saône à Lyon et la question du tonneau à l'époque romaine, dans *Gallia*, 48, 1991, p. 319-336).

produites à Bordeaux que l'on retrouve à Angers, alors que, dans le même temps, on recueille des amphores tourangelles de Thésée-Pouillé à Bordeaux<sup>20</sup>.

C'est dans ce vaste mouvement qui a donc touché cette région qu'il faut, croyons-nous, replacer la production d'amphores de types vinaires à Périgueux.

On ajoutera, dans le cas de Périgueux, le fait que le puits du chantier de la Cité administrative 3, au fond duquel on a retrouvé les amphores "noires" mentionnées plus haut, a révélé, et ce, dans les mêmes niveaux datés des années 80-90, la présence de pépins de raisin<sup>21</sup>.

Si l'on ne peut pas déduire, *ipso facto*, de la présence simultanée d'amphores vinaires et de pépins de raisin, l'existence d'une production régionale de vin, on nous accordera cependant qu'il y a, dès lors, de fortes présomptions en faveur de cette hypothèse.

Quand, par ailleurs, cette dernière trouve sa place dans un mouvement général qui se déroule à proximité géographique et à une même période chronologique, il n'y a, selon nous, plus guère de doute pour penser qu'un vignoble s'est développé dans la *civitas* des *Petrucores*, au moins dès la deuxième moitié du I<sup>er</sup> s. de n. è.

## LES AMPHORISQUES

Nous voudrions maintenant nous attarder sur les amphorisques et livrer un certain nombre de réflexions à leur propos.

En effet, le nombre de ces individus retrouvés lors des fouilles terrestres n'est jamais très important. A Périgueux, en revanche, l'effectif mis au jour tranche avec ce que l'on a coutume de rencontrer. D'autant, et c'est cela qui est nouveau, que si l'on trouve de tels objets d'origine allochtone dans le sous-sol périgourdin, leur plus grand nombre a été produit localement (Pâte Px. I).

Cela nous a ainsi amené à reprendre la question de l'utilité de ces céramiques ; ce que nous faisons parallèlement, du reste, avec les fouilles de la nouvelle Cité judiciaire à Bordeaux, mais pour d'autres raisons<sup>22</sup>.

Tout d'abord, nous ne sommes pas convaincu de l'interprétation selon laquelle les amphorisques

seraient des bouchons, comme on le croit généralement depuis l'interprétation de S. Loeschcke<sup>23</sup> et surtout, la mention, par F. Benoit, de la découverte d'une telle céramique engagée dans le col d'une amphore<sup>24</sup> ; et cela fait déjà un certain temps que nous formulons personnellement d'autres hypothèses.

A. Desbat a repris récemment la question et fait état des diverses interprétations qui ont été proposées à ce sujet (ventouses pour extraire les bouchons d'amphores, éléments pour la construction de voûtes, *unguentaria*, éléments de lampadaires et cornets pour jouer aux dés), mais conserve cette hypothèse de bouchon qui lui paraît la plus vraisemblable<sup>25</sup>.

En ce qui nous concerne, depuis la découverte de F. Benoit nous constatons qu'aucune autre du même ordre n'est venue conforter cette hypothèse malgré le nombre d'amphorisques retrouvés en fouille ; et il faut mettre, selon nous, sur le compte du hasard d'avoir découvert cet objet imbriqué de cette manière.

En revanche, un nombre considérable de bouchons a été retrouvé en place dans des amphores, qu'il s'agisse de bouchons de liège scellés à l'aide de mortier<sup>26</sup>, d'opercules en terre cuite<sup>27</sup> ou même de bouchons de bois<sup>28</sup>. Pline évoque l'écorce du chêne-liège pour obturer les *cadî*<sup>29</sup>, ces vases à large embouchure qui servaient au transport et à la conservation du vin que l'on venait de tirer des *dolia*, mais ne parle pas d'un système qui ferait usage d'un objet en céramique.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'amphorisque, nous ne voyons pas pourquoi un bouchon devrait être creux, plutôt que plein, et cette forme même de vase que présente cet objet nous fait plus penser à un récipient.

Le fait que, traditionnellement, on associe (peut-être à tort, d'ailleurs) les amphorisques aux amphores nous conduit à proposer l'hypothèse selon laquelle il pourrait peut-être s'agir d'une céramique qui aurait joué le rôle d'échantillon et renfermé le même contenu que les amphores qu'elle accompagnait. Elle aurait ainsi pu servir à contrôler ou à goûter le produit conditionné dans un lot d'amphores sans avoir à en ouvrir une.

Nous rapprocherions volontiers ce type de vase de "l'amphorette" qui renfermait l'orge des Cavares dont B. Liou et M. Morel avaient, il y a quelques années, effectué l'étude<sup>30</sup>. Ils avaient bien montré, croyons-

20 BERTHAULT (F.), Vin et vignoble dans le Sud-ouest de la Gaule pendant l'Antiquité, dans *El vi a l'Antiguitat II* (Badalona, 1998), Badalona, 1998, p. 453-454.

21 PRADAT (B.), Analyse carpologique du comblement d'un puits gallo-romain du site de "la Cité administrative 3" à Périgueux, dans M.-N. NACFER (éd.), *Périgueux, Cité administrative, 3*, Bordeaux, S.R.A. Aquitaine, 1997, annexe V.

22 BERTHAULT (F.), Le matériel amphorique de la Cité judiciaire, dans C. SIREIX (éd.), *Le chantier de la Cité judiciaire à Bordeaux*, à paraître.

23 LOESCHCKE (S.), *Trier Zeitschrift*, 14, 1939, p. 103, fig. 7/45.

24 BENOIT (F.), *Revue des Etudes Ligures*, 18, 1952, p. 281.

25 BERTRAND (E.), ELAIGNE (S.), DESBAT (A.), SCHMITT (A.), L'atelier de la Butte, dans Les productions des ateliers de potiers antiques de Lyon, 2ème partie : Les ateliers du I<sup>er</sup> s. ap. J. C., dans *Gallia*, 54, 1997, p. 29-31.

26 C'est le cas des amphores de type Dr. 1 retrouvées sur le site du Verbe incarné (GOUDINEAU (C.), MANDY (B.), *Aux origines de Lyon*, Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes 2, Lyon, 1989, p. 63.

27 Comme les bouchons qui se trouvaient sur les amphores de Bétique Haltern 70 et Dr. 20 de l'épave Port-Vendres II (COLLS (D.) et alii, *L'épave Port-Vendres II et le commerce de la Bétique à l'époque de Claude*, *Archaeonautica*, 1, Paris, 1977, p. 38-40.

28 BERTHAULT (F.), Les amphores de la place Camille-Jullian à Bordeaux, dans *Aquitania*, 16, 1999, p. 264, note 39.

29 Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVI, 34, J. André (éd.), CUF, Paris, 1962, p. 32-33.

30 LIOU, (B.), MOREL (M.), L'orge des Cavares : une amphorette à inscription peinte trouvée dans le port antique de Marseille, dans *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 10, 1977, p. 189-197.

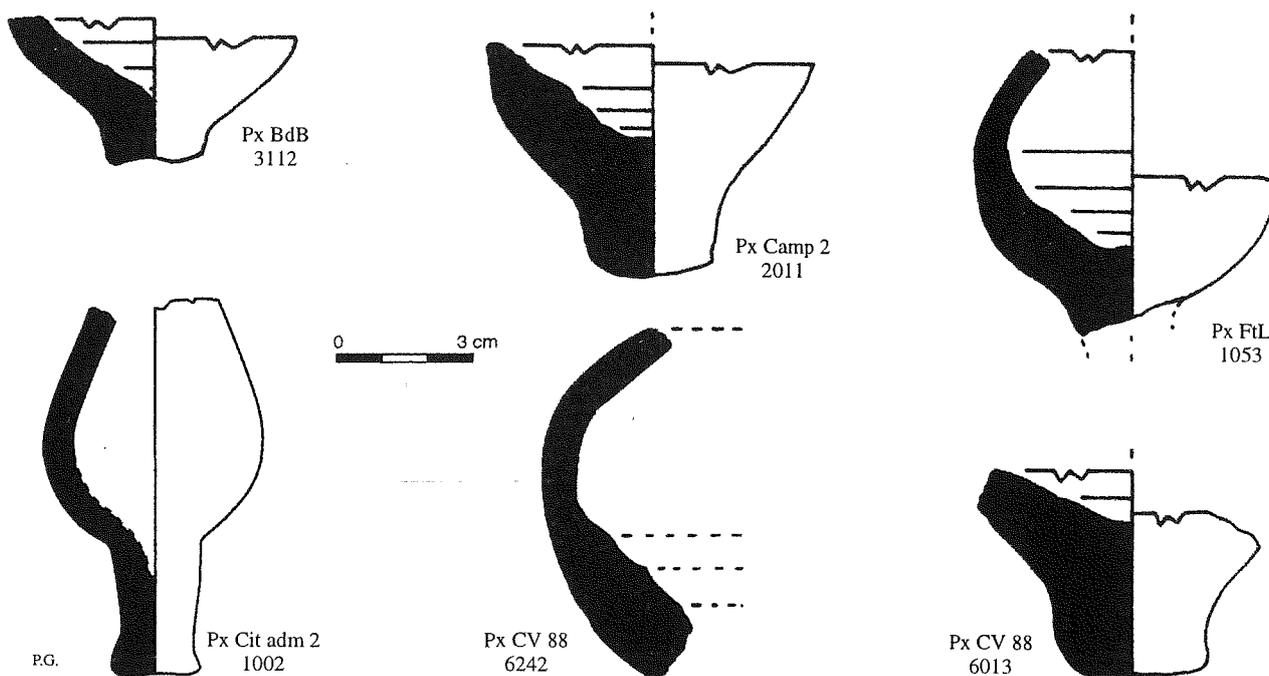


Figure 8 - Amphoriques (Px I).

nous, que la céramique qu'ils étudiaient avait la vocation de présenter un échantillon du produit pour, dans le cas précis, permettre au destinataire de vérifier s'il y avait, ou non, eu fraude lors du transport de celui-ci.

Par comparaison, nous pensons qu'il en était de même pour les amphoriques qui pouvaient posséder cette fonction d'échantillon pour le contenu des amphores<sup>31</sup>.

Cette fonction d'échantillon pouvait d'ailleurs, comme nous l'avons dit, aussi bien répondre à la possibilité de permettre de goûter un produit avant son achat qu'à la nécessité d'éviter les fraudes.

Pour ne pas en rester au niveau de la simple supposition, nous avons cherché des éléments qui pourraient, d'ores et déjà, conforter cette hypothèse.

Une inscription, étudiée par J. Rougé<sup>32</sup>, qui fait état des salaires attribués aux différentes catégories de manutentionnaires qui opéraient sur le port du vin à Rome, évoque ces flacons-échantillons ("*ampullae*") qui servaient à vérifier le contenu des tonneaux mentionnés dans le même texte. L'inscription précise même que ces flacons étaient rendus, après la dégustation, aux propriétaires<sup>33</sup>.

Ce témoignage épigraphique montre l'existence, à la période antique, de petits récipients qui servaient au contrôle des contenus des tonneaux de vin. S'il s'agit de nos actuels amphoriques, il faut alors constater que ce procédé qui aurait, à ses débuts, été lié au commerce des amphores, aurait ensuite

perduré avec le remplacement de celles-ci par le tonneau. Cela permettrait d'expliquer que l'on trouve des amphoriques dans des niveaux archéologiques exempts d'amphores, comme c'est le cas, en particulier, à Périgueux, sans prétendre, systématiquement, qu'ils sont résiduels.

Cette inscription pose également la question de l'interprétation de la fonction d'une des catégories de personnel mentionnée : les *professionarii*. Habituellement on considère que le *Professionarius* est "celui qui fait une déclaration" et comme il est question dans cette inscription de ravitaillement on a proposé de traduire *professionarii* par "ceux qui font une déclaration au fisc". Jean Rougé conteste cette interprétation et propose de voir, dans cette catégorie, des professionnels chargés du maniement des engins de levage pour le déchargement<sup>34</sup>. Nous ne suivons pas cette conclusion pourtant séduisante ; et puisque les *professionarii* sont des "personnes qui déclarent", pourquoi ne pourraient-elles pas, tout simplement, être celles qui déclarent, après la dégustation du contenu de l'*ampulla*, que celui des tonneaux, ou autres conteneurs, est conforme, ou non conforme.

Nous avons recherché d'autres textes antiques qui font mention du terme *ampulla*. Malheureusement, les descriptions antiques, qui nous sont parvenues, d'*ampullae*, ne correspondent pas strictement à ce que nous appelons aujourd'hui "amphoriques". Quand la forme est précisée, il s'agit de "*lenticulari forma*" ; quand la

31 Depuis notre communication de Libourne, nous avons eu l'occasion de prendre connaissance du catalogue d'exposition *Des goûts et des couleurs, céramiques gallo-romaines, modes d'emploi*, M.-F. MEYLAN-KRAUSE et C. AGUSTONI (éd.), Fribourg, 1999, qui proposait, à la p. 32, la même hypothèse d'échantillon pour ces céramiques.

32 ROUGÉ (J.), AD CICONIAS NIXIAS, dans *Revue des Études Anciennes*, LIX, 1957, p. 320-328.

33 J. ROUGÉ, *op. cit.*, p. 328.

34 Sur cette question, à la limite de notre sujet, il conviendra de se reporter à la démonstration de l'auteur (J. Rougé, *op. cit.*, p. 323-324).

matière est évoquée, il s'agit de verre ("in ampullas vitreas acet") (Pline, *N.H.*, 20, 152) ; "At tu multa diu dicis vitreisque tepentem ampullis potas semisupinus aquam", Martial, *Epigrammes*, VI, 35<sup>35</sup>) ; et lorsque le contenu est mentionné, il s'agit de vinaigre (cf. ci-dessus, Pline, *N.H.*, 20, 152), d'eau, que la trop longue plaidoirie de *Caecilianus* a rendu tiède, nous venons de le voir, d'huile que *Charinus* par exemple, emporte pour sa toilette (Plaute, *Mercator*, V, 2, 86<sup>36</sup>) et de parfum de *Cosmus* (Martial, *Epigrammes*, III, 82, 26<sup>37</sup>).

Un seul texte, à notre connaissance, évoque le vin, au reste parfumé, c'est-à-dire mélangé de parfum : c'est encore un épigramme de Martial intitulé "ampulla

potoria", textuellement "flacon qui sert pour boire" (Martial, *Epigr.*, XIV, 110<sup>38</sup>).

Hormis donc l'inscription étudiée par J. Rougé, il n'est pas possible de rattacher d'une façon péremptoire le terme d'*ampulla* à ce que nous dénommons aujourd'hui "amphorique"<sup>39</sup>.

Nous persisterons malgré tout à proposer l'hypothèse selon laquelle nos actuels amphoriques pourraient correspondre aux *ampullae* mentionnées sur l'inscription de Rome, conforté par la consultation du dictionnaire de Félix Gaffiot qui précise dans son ouvrage que le terme d'*ampulla* est un diminutif du terme *amphora*<sup>40</sup> !



## ANNEXE

### Analyses chimiques de céramiques gallo-romaines provenant de Périgueux (D. Dufournier - Laboratoire de céramologie du CRAM, Caen)

Provenances	Type	N° Ech.	N.Analyses	SiO <sub>2</sub>	Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	TiO <sub>2</sub>	CaO	MgO	Na <sub>2</sub> O	K <sub>2</sub> O	MnO	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	P.F.*	
A	Périgueux	Lèvre, anse G.4	Px Vis HS	PRG II-B	66.46	25.38	7.02	1.01	0.30	0.50	0.05	0.88	0.02	(0.10)	1.32
	Périgueux	Cruche	Px Campniac 92.2155	PRG II-I	71.14	20.37	5.51	0.93	0.19	0.35	0.04	0.66	0.01	(0.06)	0.97
	Périgueux	Cruche	Px Campniac 92.2093	PRG II-A	70.17	21.35	4.61	1.06	0.39	0.64	0.24	1.32	0.01	(0.06)	0.85
	Périgueux	Mortier	Px Campniac 92.2189	PRG II-J	72.22	21.46	3.33	1.01	0.26	0.40	0.09	1.02	0.01	(0.05)	0.79
	Périgueux	Cruche	Px Campniac 92.2166	PRG II-C	70.61	20.86	5.33	0.83	0.28	0.53	0.09	1.26	0.01	(0.05)	1.07
	Périgueux	Lèvre, col, «Aquitaine»	Px Campniac 92.2113	PRG II-G	70.37	20.99	5.38	0.82	0.32	0.53	0.07	1.31	0.01	(0.05)	1.09
	Périgueux	Col G.4	Px CV87.5012	PRG II-F	71.11	20.61	5.01	0.83	0.20	0.62	0.06	1.32	0.02	(0.11)	1.02
	Périgueux	Col cruche à méplat	Px Campniac 92.2089	PRG II-D	67.52	22.71	5.19	1.28	0.49	0.76	0.09	1.75	0.01	(0.08)	1.09
	Périgueux	Col cruche à manchon	Px C V 87	PRG II-H	70.34	20.96	4.33	0.76	0.68	0.59	0.18	1.96	0.01	(0.22)	2.40
	Périgueux	Cruche	Px Campniac 92.2008	PRG II-E	66.90	21.73	5.66	1.09	0.36	0.97	0.12	2.97	0.01	(0.22)	1.42
Provenances	Type	N° Ech.	N.Analyses	SiO <sub>2</sub>	Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	TiO <sub>2</sub>	CaO	MgO	Na <sub>2</sub> O	K <sub>2</sub> O	MnO	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	P.F.*	
B	Périgueux	Lèvre, G3/G5	Px RCB-D-77	PRG I-6	68.47	17.58	7.04	0.92	1.25	1.42	0.59	2.38	0.15	(0.11)	0.79
	Périgueux	Col G3/G5 noir	Px Cit. Adm 3 - 2113	PRG I-11	68.08	17.42	6.10	0.93	2.63	1.10	0.66	2.57	0.11	-	0.40
	Périgueux	Lèvre Dr.2/4	Px CV 87.5065	PRG I-5	67.19	18.53	6.96	0.99	1.34	1.48	0.65	2.57	0.10	(0.14)	1.78
	Périgueux	Couvercle	Px RFL VIII-IX	PRG I-2	69.41	16.59	6.89	0.88	2.15	1.18	0.51	2.10	0.09	(0.43)	5.47
	Périgueux	Coupe	Px VB 92.1019	PRG I-7	69.48	16.60	6.96	0.89	1.74	1.18	0.51	2.36	0.08	(0.23)	4.10
	Périgueux	Col G3/G5	Px RCB	PRG I-1	66.94	18.50	7.15	1.01	1.76	1.30	0.61	2.42	0.13	(0.14)	3.26
	Périgueux	Coupe	Px CV 88.6153	PRG I-8	67.16	18.06	7.48	0.94	1.79	1.25	0.56	2.35	0.21	(0.86)	2.12
	Périgueux	Coupe	sans numéro	PRG I-9	69.40	16.63	6.97	0.85	1.90	1.03	0.51	2.40	0.11	(0.24)	3.91
	Périgueux	Anse Dr.2/4	Px RCB 77.S2	PRG I-3	67.05	18.24	7.27	0.93	1.97	1.23	0.55	2.41	0.14	(0.87)	3.55
	Périgueux	Lèvre Dr.2/4	Px RCV 77.TR4	PRG I-4	68.26	17.13	7.10	0.91	2.06	1.08	0.57	2.48	0.20	(1.26)	3.30
Périgueux	Tripode	Px RFL VIII-IX C12	PRG I-10	70.82	16.84	7.01	0.59	1.68	0.65	0.14	2.03	0.05	(0.17)	5.30	

A. Tableau récapitulatif des analyses de pâte "Périgueux II".

B. Tableau récapitulatif des analyses de pâte "Périgueux I".

35 Martial, *Epigrammes*, H. J. Izaac (éd.), tome 1, CUF - Les Belles-Lettres, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1961, p. 186.

36 Plaute, *Mercator*, A. Ernout (éd.), tome 4, CUF - Les Belles-Lettres, Paris, 1956, p. 152.

37 Martial, *op. cit.*, p. 109.

38 Martial, *id.*, tome 2, p. 235.

39 J. Rougé, dans la note 3, p. 322 de son article précité, évoque la description d'une *ampulla* dans l'*Année épigraphique*, 1951, sous le n° 185. En fait, l'inscription n° 185 de l'*Année épigraphique*, 1951, PUF, Paris, 1952, p. 54, ne correspond pas à ce que nous annonçait l'auteur.

40 GAFFIOT (F.), *Dictionnaire Latin-Français*, Paris, 1934, p. 119, col. 1.

**I. Lot de dix échantillons céramiques référencés Périgueux II (PRG II 1 à 10).**

Les 10 échantillons analysés ne constituent pas un groupe de composition bien homogène. Ils se distribuent de la manière suivante :

**a** - PRG II I, A, J, C, G, F qui, malgré quelques écarts à la moyenne non négligeables ( $K_2O$  et  $MgO$  de PRG II I, par exemple) appartiennent probablement à une même unité de fabrication que nous avons référencée "A" ;

- PRG II B présente des proportions de  $SiO_2$  et de  $Fe_2O_3$  un peu différentes des précédentes ;

- PRG II D a des proportions de  $SiO_2$ ,  $TiO_2$  et  $K_2O$  qui s'écartent elles aussi légèrement du premier ensemble ;

- PRG II H ne diffère pas de ce même groupe que par sa teneur un peu plus élevée en  $K_2O$ .

L'hétérogénéité chimique de cet ensemble conjuguée au petit nombre d'échantillons qui le compose rend difficile une interprétation plus fine des résultats. L'écart des teneurs en certains éléments ( $K_2O$  notamment) pourrait simplement provenir de phénomènes d'altération ou de contamination.

**b** - L'échantillon PRG II E a des proportions de  $SiO_2$ ,  $MgO$  et  $K_2O$  qui le distinguent de l'ensemble des échantillons précédents. Il pourrait appartenir à une production d'origine différente.

**II. Lot de onze échantillons céramiques référencés Périgueux (PRG I 1 à 11).**

Ce groupe est le plus homogène : 10 des 11 échantillons analysés ont très probablement la même origine de fabrication (unité "B"). Le dernier, PRG I 10, appartient sûrement à une autre production.

\* \*  
\*

## DISCUSSION

Président de séance : J.-P. BOST

**Caty SCHUCANY** : *Pour les amphorisques, je ne laisserais pas totalement de côté la fonction de balsamique car on les trouve aussi dans les tombes, peut-être comme flacons de parfums ; il ne faut pas oublier que, à l'époque romaine, le parfum est lié à l'huile et non à l'alcool comme aujourd'hui.*

**Frédéric BERTHAULT** : *C'est une hypothèse, comme celle qui en fait des objets servant pour les candélabres.*

**Caty SCHUCANY** : *Oui, mais comment expliquer leur présence dans les tombes ?*

**Frédéric BERTHAULT** : *Un viatique. On part avec son échantillon de vin –de vin ou d'autre chose puisque l'amphorette des Cavares laisse entendre qu'il ne s'agit pas uniquement de vin. Ces amphorisques sont d'ailleurs trouvés dans des contextes des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. dans lesquels il n'existe plus d'amphores. J'ai longtemps pensé qu'il s'agissait de matériel résiduel ; or il se trouve, aussi bien à Agen que sur le site de la Cité judiciaire, à Bordeaux, que les amphorisques sont de la deuxième moitié du II<sup>e</sup> s. ou de la première moitié du III<sup>e</sup> s. et non dans les mêmes niveaux que les amphores à vin qui, dans le contexte de l'Aquitaine, disparaissent vers 140-150. Ici, au milieu du II<sup>e</sup> s., le tonneau remplace l'amphore ; les amphores importées –de Maurétanie césarienne– ne réapparaissent, qu'à partir du milieu ou de la fin du III<sup>e</sup> s. Les amphorisques pourraient donc accompagner des tonneaux ou des outres. Mais je parle au conditionnel.*

**Michel BOUVIER** : *Avez-vous une idée des volumes des grands et petits modules d'amphores ?*

**Frédéric BERTHAULT** : *Non, l'amphore de petit module vient juste d'être restaurée et les mesures n'ont pas été faites. Elles le seront pour la publication.*

\* \*  
\*